

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Côteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES

Téléphone : 05.57.84.52.10

DÉLIBÉRATIONS

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi
de 13h30 à 17h30,

le vendredi de 9h00 à 12h30

et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-deux le 2 juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de
ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 25 mai 2022.

Nombre de Membres

en exercice : 15

présents : 12

représentés : 1

votants : 13

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène
BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Christophe HOTIER,
Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick
LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA,
Jean-Christophe BONHOURE.

Absent : Serge MIO, Christophe HOTIER, Guillaume LESPINGAL pouvoir
à Marie-Hélène BOUSQUET.

Secrétaire : René PREVOT

OBJET : Adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) et
désignation d'un délégué.

Délibération n°2022_15

Vu l'article L. 5212-16 du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté
préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Au regard de notre engagement avec le SDEEG et afin d'être acteur de la gouvernance de ce dernier, il est
proposé que nous adhérons directement à ce syndicat pour participer au vote des délibérations des « différents
collèges » (Electrification, Eclairage Public, Gaz, Bornes de recharge pour Véhicules Electriques, Transition
Énergétique, Droit des Sols, Foncier, Défense Extérieure contre l'Incendie) concernant notre Commune.

Concernant le Droit des Sols et le PLU la Commune de Grézillac est membre du Pôle d'Equilibre Territorial
Rural du Grand Libournais (PETR).

Au regard des statuts en vigueur (article 5), il nous appartient de désigner 1 délégué pour siéger au Comité
Syndical du SDEEG.

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50€ par délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité des
membres présents,

DECIDE que notre collectivité adhère au SDEEG et désigne le délégué suivant pour la représenter :

- M Serge MIO, domicilié au 493 route de la Bourgade – 33420 GREZILLAC
- MAIL : serge.mio@orange.fr

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de l'affichage en mairie le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 2 juin 2022
Le Maire
Claude NOMPEIX

